

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 19 mai 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17, 18 et 19 mai 2016

2016 DDCT 51 Subvention fonds du Maire du 9^{ème} arrondissement (1 000 euros) à l'association sportive scolaire du collège Paul Gauguin.

M^{me} Pauline VÉRON, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 3 mai 2016 par lequel M^{me} la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à une association domiciliée ou œuvrant dans le 9^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 9^{ème} arrondissement en date du 2 mai 2016 ;

Sur le rapport présenté par M^{me} Pauline VÉRON, au nom de la 7^{ème} commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2016 à l'« Association sportive scolaire du collège Paul Gauguin » (16945 /2016_01667), 35, rue Milton 75009 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (9^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2016.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO